

Projet de protection des berges de la Baie des Ha! Ha! Secteur chemin de la Batture

**Avis
de
projet**

INTRODUCTION

La section **IV.1** de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne à suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r.9). Cette procédure, administrée par les Directions de l'évaluation environnementale, s'applique essentiellement aux projets localisés sur la partie du territoire québécois située au sud du 55^e parallèle.

En vertu de l'article 31.2 de la Loi, le promoteur d'un projet assujéti à la procédure doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Faune dans lequel il décrit la nature générale du projet. Cet avis de projet permet au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti et, dans ce cas, de préparer une directive identifiant les points essentiels à traiter dans l'étude d'impact.

Pour accroître le degré de précision de la directive, l'avis de projet doit être rempli avec le plus de clarté possible. Tout document annexé à l'avis de projet doit être fourni en quinze copies.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné au :

Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction de l'évaluation environnementale
des projets industriels et en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 844-8222

Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction de l'évaluation environnementale
des projets en milieu terrestre
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 81
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3900
Télécopieur : (418) 844-8222

À l'usage du ministère de l'Environnement
et de la Faune

Date de réception _____

Numéro de dossier _____

1. Promoteur : Ville de La Baie

Adresse : 422, rue Victoria

Ville de La Baie (Québec) G7B 3M4

Téléphone : (418) 697-5000

Télécopieur:(418) 697-5041

Responsable du projet Monsieur Denis Coulombe

2. Consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)

Génivel-BPR inc.

Adresse : 345, rue des Saguenéens, bureau 105

Chicoutimi (Québec) G7H 6K9

Téléphone : (418) 549-8092

Télécopieur : (418) 543-0308

Et

Les Laboratoires S. L. inc.

Adresse : 1309, boul. St-Paul

Chicoutimi (Québec) G7J 3T2

Téléphone : (418) 698-6827

Télécopieur : (418) 543-6812

Responsables du projet :Monsieur Carol Lapierre (Génivel-BPR) et

Monsieur Martin Blanchet (Les Laboratoires S. L. inc.)

3. Titre du projet

Projet de protection des berges de la Baie des Ha! Ha!, secteur chemin de la Batture.

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Il y a de l'érosion active au niveau de ce secteur du chemin de la Batture. Ainsi, les marrées, l'action des vagues et des glaces ont pour conséquence que les sols à la base des terrains sont érodés, laissant en plusieurs endroits une pente instable qui provoque régulièrement des décrochements de ceux-ci. L'intervention que propose le promoteur a pour objectif d'arrêter l'érosion active en bas de pente.

Dans un second temps, les pentes des terrains devront être reprofilées de manière à stabiliser celles-ci et annuler les décrochements récurants qui se produisent à chaque année. Ces décrochements réduisent d'années en années les limites des propriétés des riverains habitant dans le secteur. Il y a un historique qui remonte jusqu'au-delà des années 50. En effet, la route à l'époque en direction de St-Félix-d'Otis avait un tracé panoramique en bordure de la rive mais celle-ci s'érodait et le chemin menaçait d'années en années de disparaître dans la Baie des Ha! Ha! Ainsi, au début des années 50, la route a été déplacée à l'intérieur des terres. L'ancien tracé de la route a quant à lui été emporté par l'érosion de la pente.

Un montage photographique est exposé à l'appendice I présentant quelques problématiques rencontrées sur les berges des battures.

5. Localisation du projet

Mentionner les sites où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire si connus les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités touchés). Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale des sites potentiels de localisation du projet.

Les lots # 9P, 10P, 11P, 12P et 13P dans le rang sud du canton Bagot de Ville de La Baie.

Vous trouverez en annexe un plan localisant Ville de La Baie figure 1), un second montre sa localisation régionale figure 2). La figure 3 présente la zone d'intervention sur une carte topographique 1 : 20 000. Finalement, à la figure 4, nous présentons une carte cadastrale du secteur touché par l'intervention.

6. Propriétés de terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue et mentionner depuis quand et dans quelles proportions ces terrains sont acquis (ex. : propriété privée à 100 %, terrains acquis à 75 % suite aux expropriations, etc.). Ces renseignements pourraient apparaître sur une carte.

Tous les terrains du secteur sont la propriété du riverain du secteur. Il y a quelques résidences secondaires mais plusieurs constituent leur résidence principale.

7. Description du projet

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques du projet, incluant les activités et travaux s'y rattachant (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Les travaux consisteront en l'enrochement du pied aval de la berge ouest de la Baie des Ha! Ha! située à proximité du chemin de la Batture. Pour ce faire, nous accéderons au site des travaux à marée basse à l'extrémité sud du tronçon. À cet endroit, un accès est possible sans qu'aucun déboisement ne soit envisagé.

L'équipement prévu pour l'excavation du lit au pied du talus ainsi que la mise en place de l'enrochement consistera en une pelle hydraulique munie d'un godet de grand volume (environ 2 m³).

La partie inférieure du perré d'enrochement sera disposée sur une largeur suffisante pour permettre la circulation de la pelle et des camions de transport sur ce dernier. De plus, la base du perré sera montée à une élévation telle que les équipements pourront travailler sans être dans l'eau.

Il est à noter qu'une membrane géotextile est prévue entre le talus et l'enrochement afin de prévenir toute érosion.

Après la construction du perré sur l'ensemble du tronçon, le surplus d'enrochement sera disposé afin de compléter la partie supérieure du perré.

7. Description du projet (suite)

Les zones instables localisées au sommet de talus seront excavées à partir des propriétés du chemin de la Batture.

Vous trouverez en annexe une vue en plan du secteur à l'étude et également une vue en coupe illustrant les travaux d'aménagement du talus.

8. Description du milieu et des principales contraintes

Pour les sites envisagés, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (compatibilité avec les usages, disponibilités des services, topographie, préoccupations majeures, etc.).

Le site concerné est situé à l'est de la pointe du Fort et s'étend sur 1 000 mètres linéaires. La zone d'intervention correspond à la rive située au niveau de la zone d'Estran actuelle de la Baie des Ha! Ha! La pente présente de nombreux décrochements mineurs alors que l'on remarque que le sommet de la pente s'avance en porte-à-faux au-dessus de celle-ci. On distingue de nombreux ouvrages de nature humaine qui ont été emportés par les phénomènes d'érosion du secteur. De nombreux arbres ont également dégringolé du sommet à la base du talus, c'est-à-dire 10 mètres plus bas. L'ensemble des résidents du secteur ont leur résidence principale dans ce secteur alors que d'autres y possèdent une résidence d'été. Les résidents possèdent les mêmes services que ceux de la zone urbaine. La topographie du secteur est très accidentée. L'accès à la base du talus n'est réalisable que par l'extrémité ouest ce qui suppose des droits de passage sur les propriétés du secteur. Dépendamment de la méthode de restauration retenue, il pourrait y avoir ablation du sommet du talus. Étant donné que certaines maisons sont situées à moins de 15 mètres du bord du talus, les propriétaires pourraient se voir contraints de déplacer leur résidence.

9. Principales répercussions appréhendées

Pour chacune des phases du projet, décrire sommairement les principales répercussions appréhendées par la réalisation éventuelle du projet (milieux naturel et humain).

1^{er} Aménagement :

D'une voie d'accès vers la zone d'intervention à partir du chemin de la Batture. Cette étape consiste principalement au dépôt de pierres au niveau de la zone côtière et d'Estran. Ainsi, des matériaux granulaires seront disposés dans l'eau de manière à ce que les travaux effectués lors de la construction soient toujours au-dessus de l'eau.

Sur le plan humain, les principaux impacts seront au niveau du bruit causé par la machinerie lourde et la fréquence des transporteurs. Il y aura également de la poussière soulevée par les camions lors de leurs passages.

Les résidents vont sûrement ressentir une certaine promiscuité avec toutes ces opérations se déroulant aux limites de leur terrain.

Sur le plan biophysique, l'aménagement de ce chemin coupera le libre accès de l'eau vers la rive. Ceci aura comme effet de diminuer l'érosion en pied de talus.

Lors de l'aménagement, il y aura beaucoup de particules qui seront mises en suspension. Cela peut troubler temporairement la faune et la réalisation de la photosynthèse sur les plantes aquatiques.

Les organismes fouisseurs vont également voir leur milieu perturbé pendant cette période.

Les véhicules effectuant les travaux fonctionnant à l'aide de produits pétroliers, il est possible qu'un déversement survienne.

2^e Construction :

*Lors de la réalisation de cette étape, toutes les opérations de transport et mise en place de la pierre vont être réalisées à sec. Seuls les aménagements en pied de talus seront réalisés en milieu humique **ou** saturé.*

9. Principales répercussions appréhendées (suite)

2^e Construction : (suite)

Au niveau humain, on peut s'imaginer que les mêmes contraintes que lors de l'aménagement seront rencontrées par les résidents du secteur. Sur le plan biophysique, on peut croire qu'il y aura moins de perturbations du fond marin et par le fait même de création de particules en suspension. Il y aura toujours un risque de déversement par les équipements motorisés.

3^e Exploitation :

Cette partie consistera principalement au démantèlement des infrastructures mises en place pour permettre la construction de l'ouvrage. Il y aura une remise en état des lieux.

Les impacts sur le plan humain seront les mêmes que rencontrés lors de l'aménagement et de la construction.

Au niveau biophysique, il y aura une perturbation au niveau des sédiments ce qui créera beaucoup de particules en suspension nuisant à la photosynthèse de la flore aquatique du secteur. On peut s'imaginer que les organismes fouisseurs et la faune aquatique du secteur seront également perturbés par ces opérations.

10. Calendrier de réalisation du projet

(selon les différentes phases de réalisation du projet)

- ✓ *Présentation du projet au programme d'Infrastructures et octroi des budgets: 19 février au 2 avril (6 semaines).*
- ✓ *Relevés et études complémentaires : 2 avril au 16 avril (2 semaines).*
- ✓ *Plans et devis finaux : 16 avril au 14 mai (4 semaines).*
- ✓ *Période d'appel d'offres : 14 mai au 11 juin (3 semaines).*
- ✓ *Octroi du contrat : Semaine du 11 juin (1 semaine).*
- ✓ *Réalisation des travaux : 18 juin au 11 août (9 semaines).*

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et les projets connexes **qui** peuvent s'y rattacher.

La suite des événements devrait être consacrée à un suivi des ouvrages afin de noter s'ils répondent bien à la fonction qui leur est confiée pour pouvoir effectuer les correctifs nécessaires pour que les ouvrages aient une réponse adéquate.

12. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et **au** besoin, annexer des pages.

La sécurité et la qualité de vie de nombreux résidents semblent menacées par l'érosion des sols en bordure de leur terrain.

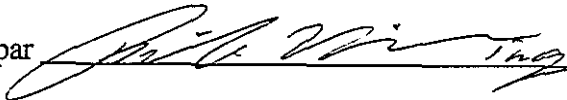
Historiquement, les résidents du secteur ont fait de nombreuses démarches auprès de différentes instances gouvernementales (municipal, provincial et fédéral) depuis les années 70. En interrogeant les habitants touchés par les problèmes d'érosion, on note une avancée considérable de celle-ci suite au déluge de juillet 1996 qui a touché sévèrement de nombreuses municipalités de la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

Comme nous vous l'avons mentionné à l'item 4, la route possédait autrefois un tracé panoramique qui passait près de la crête du talus. Toutefois, dû à l'avancée de l'érosion, le tracé de la route a été déplacé de quelques centaines de mètres vers l'intérieur des terres. Aujourd'hui, on ne peut distinguer que l'extrémité sud de l'ancien tracé car celui-ci a été emporté par l'érosion sur plusieurs centaines de mètres.

Nous croyons également important de signaler que les résidents du secteur ont signé un accord stipulant qu'ils étaient prêts à accorder chacun une contribution financière pour permettre la réalisation du projet.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 23/2/2001

par 

Annexe 1

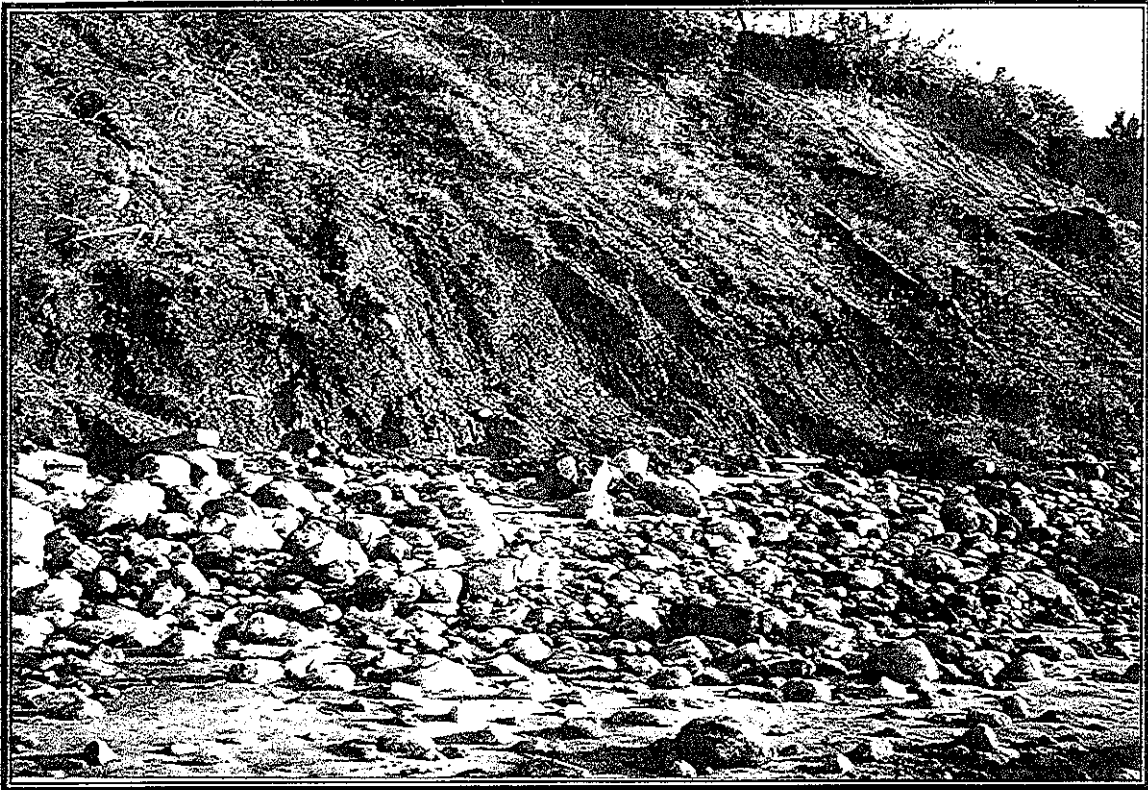


PHOTO # 1 : Zone active d'érosion en pied de talus.



PHOTO # 2 : Vue de la végétation en porte à faux en sommet de talus.



PHOTO # 3 : Décrochement mineur à la base du talus.

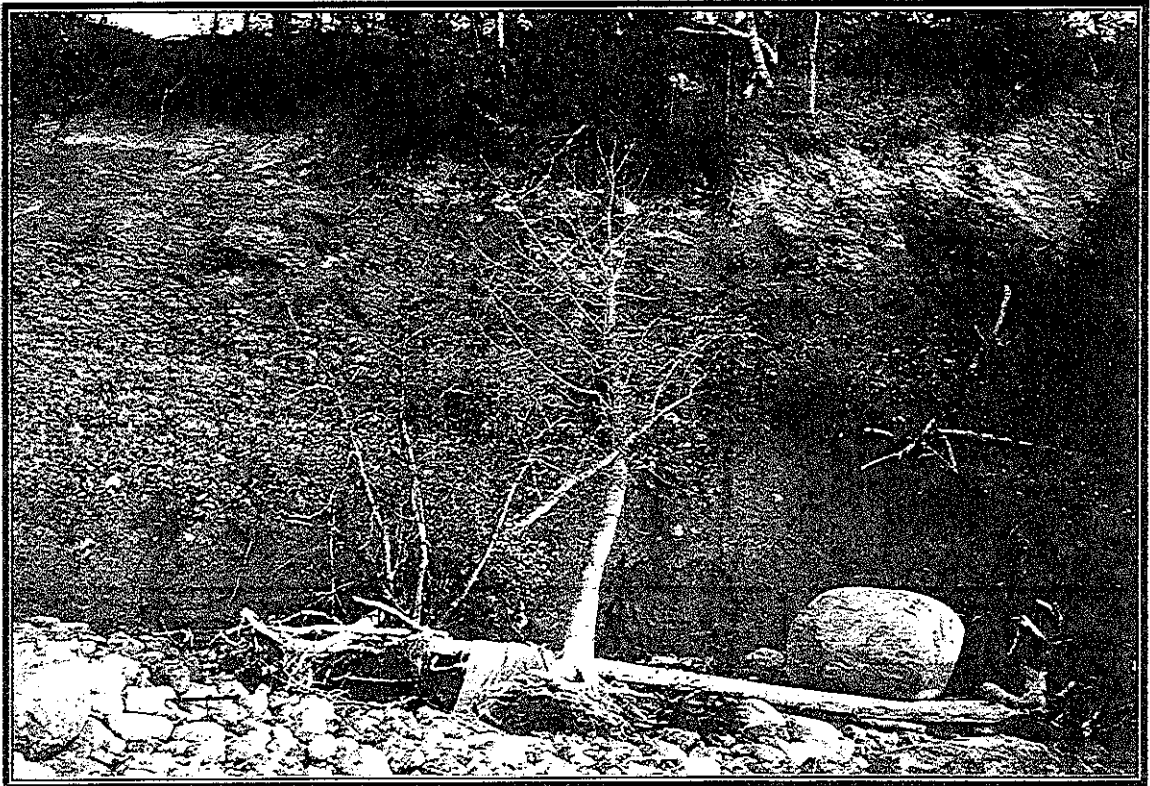
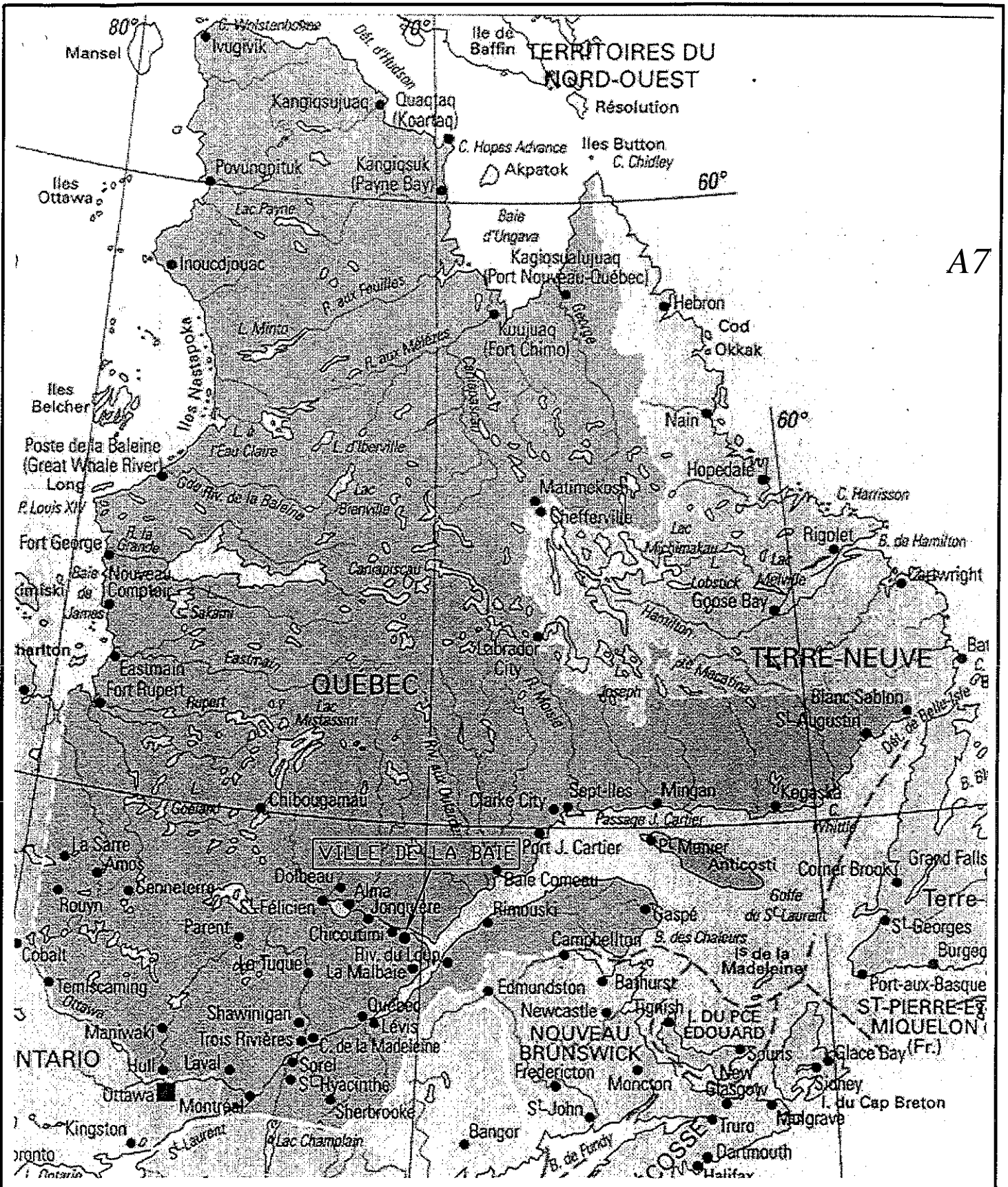


PHOTO # 4 : On peut voir des arbres qui ont glissé du sommet à la base de la pente.

Annexe 2



A7

Titre: LOCALISATION DE VILLE DE LA BAIE



Les Laboratoires
S. L. Inc.

Dossier: SL-00G051	Dessiné par: J.D.	Échelle: 1: 9 453 702
Figure no: 01	Vérifié par: J.T.	Date: 25/10/00

Révision	Description	Date	Émission	Révision	Description	Date



Les Laboratoires
S. L. Inc.

Titre: LOCALISATION DE LA ZONE
D'INTERVENTION

Dossier no: SL-00G051

Dessiné par: J.D.

Échelle: 1:20000

Figure no: 03

Vérifié par: J.T.

Date: 27/10/00

A

Revision	Description	Date



S. L. Inc.
Les Laboratoires

Titre: LOCALISATION DU SECTEUR
D'INTERVENTION AU NIVEAU REGIONAL

Dossier no: SL-00G051

Dessine par: J.D.

Echelle: 1:250000

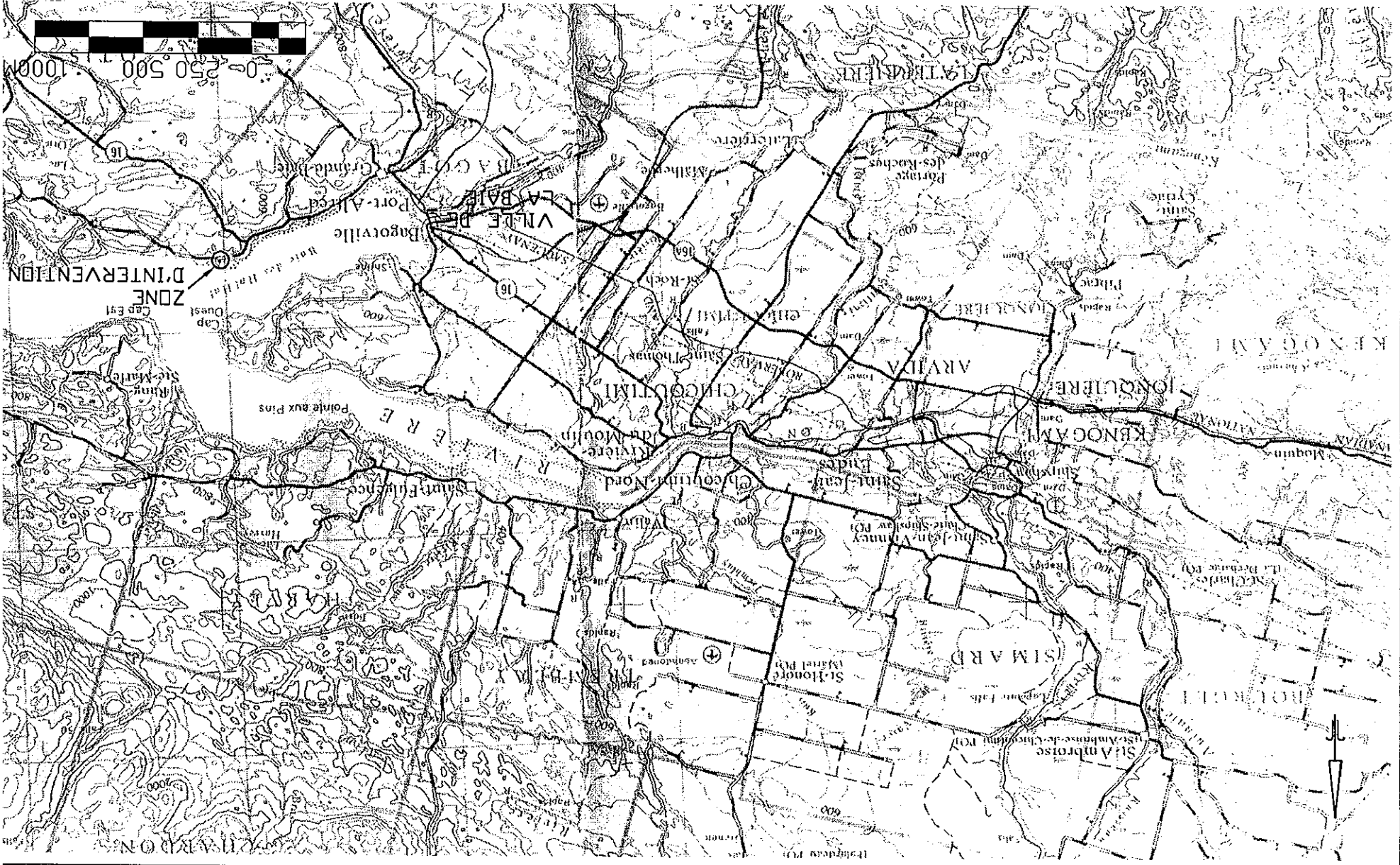
Figure no: 02

Vérifié par: J.T.

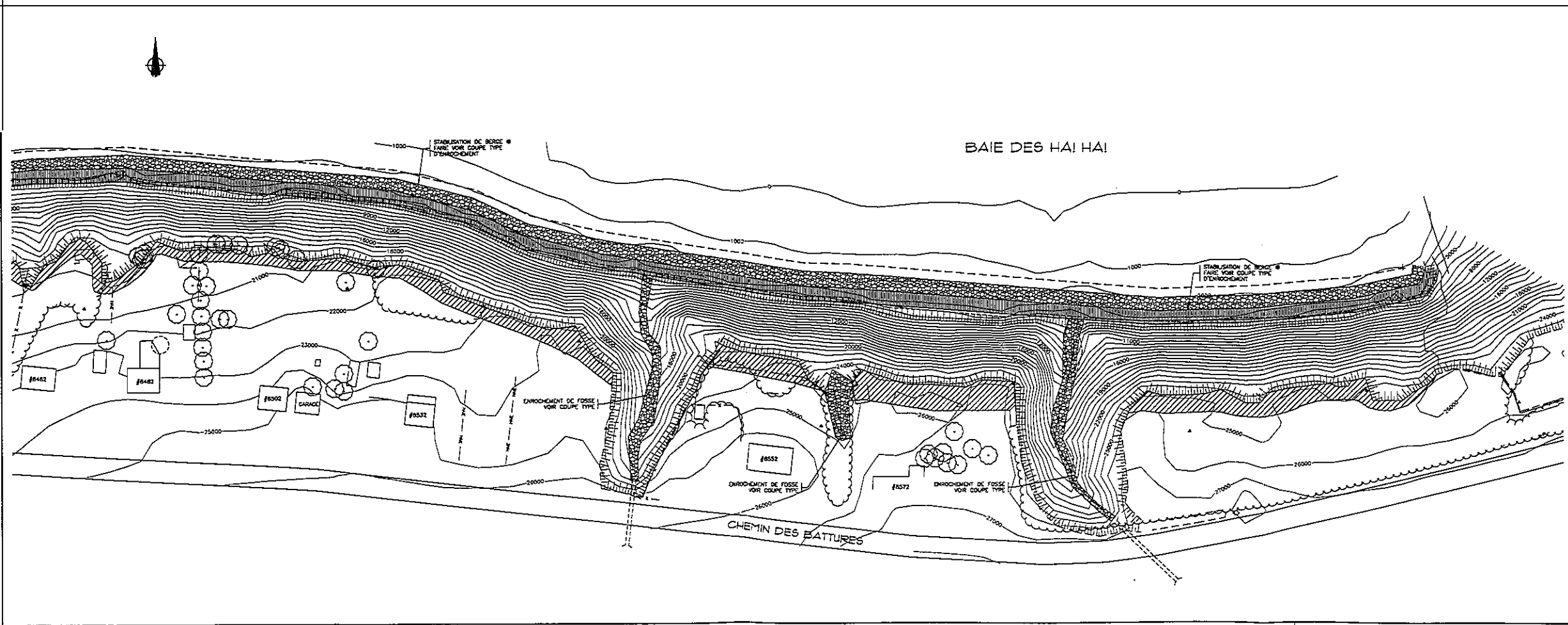
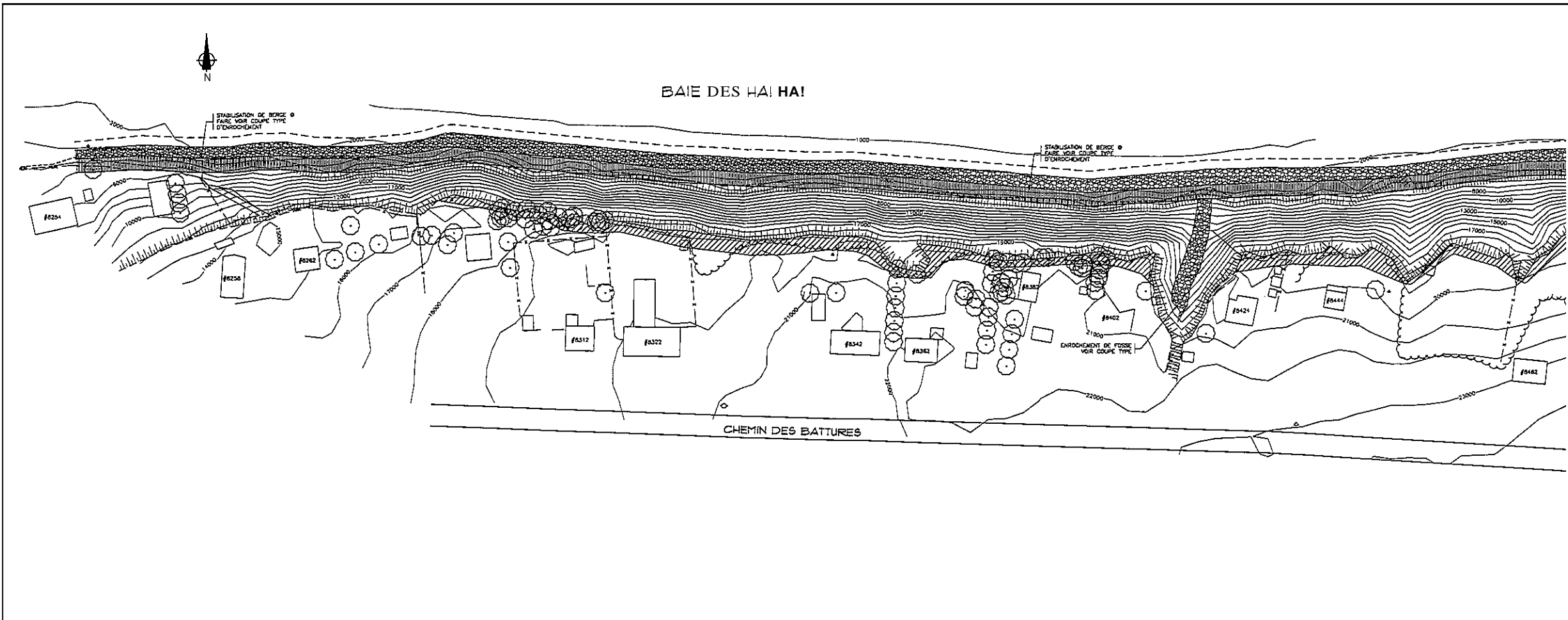
Date: 27/10/00

A

Revision	Emision	Revision	Description



Annexe 3



LEGENDE

- LIMITE DE MUNICIPALITE
- LIMITE DE CENTRE
- LIMITE DE RUE FUTURE
- LIMITE DE LOT ET D'ETAPES DE RUE
- CLÔTURE EXISTANTE
- CLÔTURE PROJETEE
- CLASSE DE SECURITE C1
- FOSSE EXISTANT
- HAUT DE TALUS
- BAS DE TALUS
- FONDANT EXISTANT
- HAUCHE EXISTANT
- MARQUE EXISTANTE
- BORNES D'ENROUAGEMENT EXIST.
- △ ENTREE DE SERVICES EXIST.
- △ P.C. POTEAU ELECTRIQUE ET HAUCHE EXISTANTE
- △ P.C. LAMPADAIRE EXISTANT
- △ P.C. POTEAU ELECTRIQUE EXIST.
- FORAGE
- PUIS D'EXPLOITATION
- ▨ ZONE DE HAUT DE TALUS A STABILISER

Les Laboratoires
S. L. (1981) Inc.
1386, Ave. Bonin-Paul
Chicoutimi (QC) Canada G7J 3T2
Téléphone: (418) 840-8877
Téléfax: (418) 840-8878

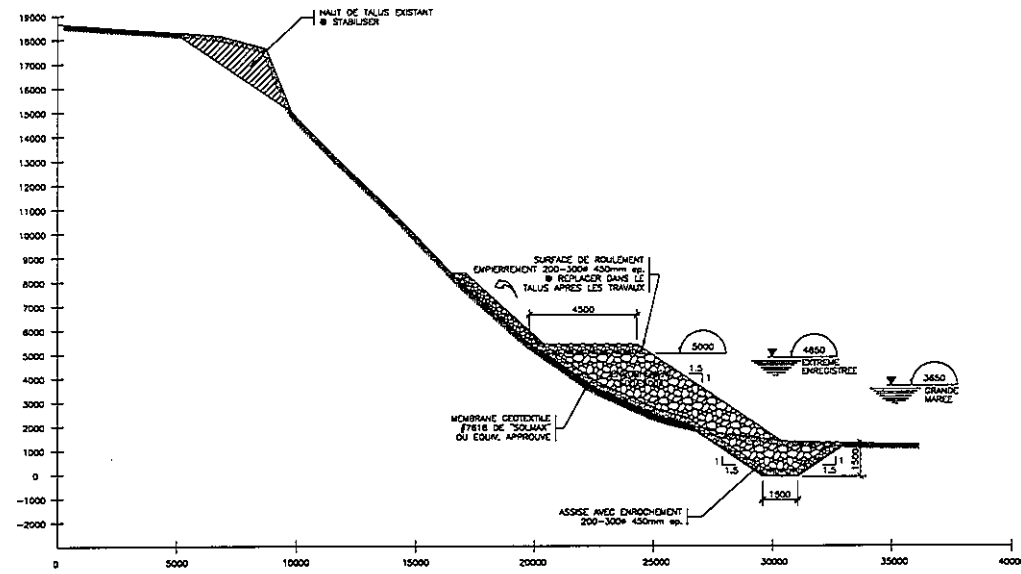
BPR
Géniél-BPR
Chicoutimi
Tél: (418) 840-8882
Téléc: (418) 840-8888
Télé: (418) 840-8881
Télé: (418) 840-8888
Tél: (418) 840-8888
Tél: (418) 840-8888



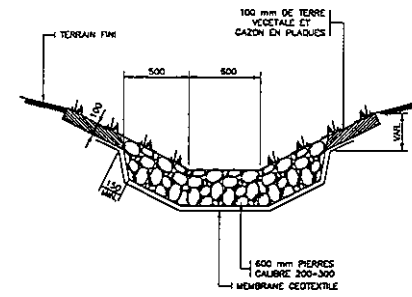
CLIENT
PROJET
STABILISATION
DE BERGE
BAIE DES HAI HAI

TITRE
CIVIL
VUES
EN PLANS

DATE	CONTE	DESIGN	APPROUVE
JANV 2000	CLAPIERE	H. BOUCHARD	CLAPIERE
ACHEVE	Projet complet		Projet client
INDOUCES	1169453		
dessin numero 94530001			revision 0



COUPE TYPE D'ENROCHEMENT
1:100



DETAIL DE PROTECTION DE FOSSE AVEC EMPIERREMENT

REV. /	DESCRIPTION
REV. /	REVISED ET DIMENSIONS
SCAUX	

Les Laboratoires
S. L. (1981) Inc.
1246, Blvd. Saint-Paul
Chicoutimi (QC) Canada G7J 3Y7
Téléphone (418) 880-6877
Télégramme (418) 843-6412

BPR
Géotextile-BPR
Circuit
Tél: (418) 846-4008
Téléc: (418) 846-4008
Tél: (418) 846-4011
Téléc: (418) 846-4009
Fax: (418) 888-8807
Tél: (418) 888-8807



STABILISATION
DE BERGE
BAIE DES HA! HA!

CIVIL
COUPES
ET DETAILS

DATE	COMTE	DESIGNÉ	APPRUVÉ
07/2000	CLAPARET	M. BOUCHARD	CLAPARET
échelle	Projet consultant		Projet client
NOUVEAUX	1169433		
dessin numéro	9453C002		revs
			0